



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :
Nicolas GIRAULT
01.56.06.51.82.

nicolas.girault@culture.gouv.fr

Références : PC09300524C0041-1



**Direction régionale
des affaires culturelles**

Le Préfet de région

à
Ville d'Aulnay-sous-Bois
Service de la Réglementation des Constructions
Place de l'Hôtel de Ville
BP 56
93602 AULNAY-SOUS-BOIS

PARIS, le 28/05/2024

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : AULNAY-SOUS-BOIS (SEINE-SAINT-DENIS), 1-47 Boulevard André Citroën
PC09300524C0041
Votre courrier du 15 mai 2024
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 17 mai 2024.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de Région, Préfet de Paris
et par délégation,
Pour le Directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation,
Le Conservateur régional adjoint de l'archéologie

Jean-Marc GOUÉDO

